



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	100 000.00 €	10%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 100 000.00 € à	200 000.00 €	6%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 200 000.00 € à	300 000.00 €	5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 300 000.00 € à	400 000.00 €	4.5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 400 000.00 € à	1 500 000.00 €	4%	Vendeur ou Acquéreur

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	100 000.00 €	10%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 100 000.00 € à	200 000.00 €	6%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 200 000.00 € à	300 000.00 €	5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 300 000.00 € à	400 000.00 €	4.5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 400 000.00 € à	1 500 000.00 €	4%	Vendeur ou Acquéreur

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	100 000.00 €	10%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 100 000.00 € à	200 000.00 €	6%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 200 000.00 € à	300 000.00 €	5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 300 000.00 € à	400 000.00 €	4.5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 400 000.00 € à	1 500 000.00 €	4%	Vendeur ou Acquéreur

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	100 000.00 €	10%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 100 000.00 € à	200 000.00 €	6%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 200 000.00 € à	300 000.00 €	5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 300 000.00 € à	400 000.00 €	4.5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 400 000.00 € à	1 500 000.00 €	4%	Vendeur ou Acquéreur

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	100 000.00 €	10%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 100 000.00 € à	200 000.00 €	6%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 200 000.00 € à	300 000.00 €	5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 300 000.00 € à	400 000.00 €	4.5%	Vendeur ou Acquéreur
▶ De 400 000.00 € à	1 500 000.00 €	4%	Vendeur ou Acquéreur

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

AGENCE DU SOLEIL LEVANT

SARL DU SOLEIL LEVANT
CAPITAL DE 8 000.00 euros
RCS 449471846 Cergy Pontoise
Carte CPI 9501201600004729
Transaction, Gestion Locative,
Location
GALIAN 89 rue de la Boétie 75008
PARIS

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹ TVA au taux en vigueur de % incluse.
/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 31 / 05 / 2017



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

LOCAUX D'HABITATION

OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Entremise / négociation	NEANT	Bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ²	- 8.00 ou 10.00 euros du m ² - selon zone tendue ou non	Bailleur Locataire
- État des lieux location vide ²	- 3.00 euros du m ²	Bailleur Locataire
- État des lieux location meublée ²	- 3.00 euros du m ²	Bailleur Locataire

LOCAUX DE DROIT COMMUN

- Entremise / négociation	NEANT	
- Rédaction du bail	8.00 ou 10.00 euros du m ²	Bailleur et Locataire
- État des lieux	3.00 euros du m ²	Bailleur et locataire

LOCAUX COMMERCIAUX

- Entremise / négociation	NEANT	
- Rédaction du bail	10% du loyer annuel hors taxes	Locataire
- État des lieux	3.00 euros du m ²	Locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS

- Entremise / négociation	NEANT	
- Rédaction du bail	10% du loyer annuel hors taxes	
- État des lieux	3.00 euros du m ²	

AUTRES BIENS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail	400.00 euros	Partagé par moitié
- État des lieux	OFFERT	

LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Entremise / négociation	PAS D'ACTIVITE	
- Rédaction du bail	DE LOCATION	
- État des lieux	SAISONNIERE	

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

1/ Indiquer l'assiette et le taux ou le montant en euros.
1/ TVA au taux en vigueur de 201% incluse.
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Honoraires au 31. / 05. / 2017.....



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7% des encaissements
▶ Locaux meublés	7% des encaissements
▶ Locaux commerciaux	7% des encaissements
▶ Locaux professionnels	7% des encaissements
▶ Locations saisonnières	PAS D'ACTIVITE DE LOCATION SAISONNIERE
▶ Biens ruraux	7% des encaissements
▶ Terrains	7% des encaissements
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	7% des encaissements
▶ Immeubles entiers	Dégressif en fonction du nombre de lots
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.15% du loyer charges incluses
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	Voir affiche Transactions	baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	Sur les locations pour -	baillieur locataire
- état des lieux location vide ²	l'ensemble de cette rubrique	baillieur locataire
- état des lieux location meublée ²	-	baillieur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux commerciaux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux professionnels		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)		

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de % Inclusive
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au / /